

Image not found or type unknown



## A le mari a t il le droit de ne pas dire ou seront déposer les ce

Par **cardon celyne**, le **24/11/2017** à **21:46**

je viens d assister aux funeraillles de la fille d une amie cette personne etait marier sont mari refuse de dire a mon amie ou les cendres de sa fille vont reposes en a til le droit en sacnt que c est lui qui a recuperer ces cendres mon amie a 80 ans quels sont ces droits et les demarches a faire pour qu elles puisse se recueillir sur les cendres de sa fille